

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE –THIONVILLE**

Compte-rendu succinct de la séance du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE 2019 - 18 heures
Salle du Val Marie à Thionville

La séance est ouverte à 18h10.

Après avoir entendu quelques communications de M. le Président,

- **PREND ACTE** des décisions du Bureau Communautaire et du Président
- **ADOPTÉ** le procès-verbal du Conseil Communautaire du 19 septembre 2019
- **APPROUVE** les CRAC de la Zac du Kickelsberg, de l'Espace Meilbourg, de l'Espace Cormontaigne et de l'Emallerie établis au 31/12/2018 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant
- En ce qui concerne la Santé :
 - **APPROUVE** l'avenant n°1 au Contrat Local de Santé à signer avec les partenaires
 - **APPROUVE** la candidature de la Communauté d'Agglomération au Réseau Français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale pour la Santé, la Stratégie 2020-2030 du Réseau Français des Villes-Santé et le Consensus de Copenhague du bureau Europe de l'Organisation Mondiale pour la Santé
- **APPROUVE** l'avenant à la convention-cadre à signer avec l'IUT Thionville-Yutz et l'Établissement Public Local d'Enseignement Agricole de Metz-Courcelles Chaussy concernant la mise en place d'une solution de décontamination et/ou de stabilisation des sédiments issus de la renaturation du ruisseau Nachtweidgraben situé à Thionville Garche
- **APPROUVE** le projet définitif du Centre Technique Communautaire pour un montant de 4 531 880 € HT, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant actant la rémunération de la mission de base et la mission Ordonnancement, le Pilotage et la Coordination (OPC) à 524 530 € HT, à **DEPOSER** le permis de construire modificatif et à **LANCER** la consultation des marchés de travaux suivant la procédure
- Concernant le transfert de la compétence eau potable à la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2020 :
 - **APPROUVE** les modalités de transfert du personnel de la Ville de Thionville à la Communauté d'Agglomération dans le cadre du transfert de la Direction de l'Eau au 1er janvier 2020
 - **CREE**, à compter du 1er janvier 2020, deux budgets annexes pour la compétence eau potable et **DECIDE** du transfert à la Communauté d'Agglomération des résultats budgétaires des Communes qui seront arrêtés dans les comptes administratifs 2019
 - **ADOPTÉ et FIXE** les différents tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020
 - **DECIDE** du transfert à la Communauté d'Agglomération des emprunts des Communes, à compter du 1er janvier 2020
 - **DESIGNE** les représentants de la Communauté d'Agglomération au sein des syndicats, à savoir :
 - **Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Est Thionvillois (SIDEET)** : MM. Victor VICENTE et Patrick VECRIN
 - **Syndicat Intercommunal des Eaux de Cattenom** : Mme Brigitte SCHNEIDER et M. Joseph TERVER

- **Syndicat Eau et Assainissement de Fontoy - Vallée de la Fensch (SEAFF) :**
MM. Christophe BAREL, Louis SAIVE, Vincent VAMPOUILLE, Jean URBANSKI, Philippe ROSSIELLO et Denis SCHITZ, en qualité de délégués titulaires, et Mme Marcelle BRIER et MM. Fatah MAOUCHI, Yves LAUX, Jim STRAPPAZZON, Gilles DOLENC, Albert BROSSARD, en qualité de délégués suppléants
 - **Syndicat Mixte de production et de gestion de la ressource en eau Fensch-Lorraine (SMFL) :**
MM. Dominique LE PENP, Daniel CHRISTNACKER et Yves DILLIER et, avec voix consultative, M. Bernard VEINNANT
- **APPROUVE** la prolongation de la convention d'objectifs avec l'Association de Surveillance de Qualité de l'Air « ATMO Grand Est » pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020
 - **APPROUVE** le règlement actualisé relatif aux modalités de collecte des déchets
 - En ce qui concerne les Finances :
 - **ADOpte** les décisions modificatives n°2 du Budget Principal et des Budgets annexes Assainissement et GEMAPI pour l'année 2019
 - **ADOpte** les anticipations sur le budget d'investissement 2020
 - **DECIDE** l'admission en non-valeur des recettes irrécouvrables pour le budget annexe Assainissement pour un montant de 47 166,86 €
 - **FIXE**, pour chacune des Communes, les montants d'attribution de compensation liée aux différents transferts de charges intervenus en 2019
 - **ATTRIBUE** à la Commune de Lommerange, pour l'année 2019, un fonds de concours de 1 758 € en vue de la réalisation des travaux de voirie rue Joffre à Lommerange
 - **APPROUVE** la signature de l'avenant n°2 à la convention de partenariat de la Communauté d'Agglomération et de la Ville de Thionville avec la Caisse des Dépôts et Consignations
 - **DECIDE** la réalisation de travaux d'amélioration des équipements techniques du Centre Aquatique de Thionville pour un montant total estimé à 439 000 € HT
 - **DECIDE** la réalisation des aménagements complémentaires sur le site de la base de loisirs nautiques à Basse-Ham pour un montant prévisionnel maximum de 50 000 € HT
 - **ADOpte** le programme de travaux 2020 dans les édifices culturels intégrant les travaux de mise en accessibilité du programme Ad'AP pour un montant de 139 000 € HT, et la participation à hauteur de 50% du coût des travaux réalisés, soit 65 750 € TTC maximum aux travaux de trois édifices culturels non transférés
 - Concernant la Petite Enfance :
 - **DECIDE** la réalisation du programme d'investissement dans les multi-accueils communautaires pour un montant prévisionnel de 208 650 € HT
 - **APPROUVE** le nouveau projet de fonctionnement du Relais d'Assistants Maternels dans le cadre du renouvellement de l'agrément par la CAF pour la période 2020-2023
 - **ATTRIBUE** une subvention de 1 500 € au Campus des Métiers et Qualifications pour l'organisation d'un stage d'observation pour les élèves de classe de 3ème pour l'année scolaire 2019/2020
 - **AGRÉE** la candidature de la société SAMFI-INVEST en vue de la cession d'un terrain d'une superficie d'environ 2 442 m², situé sur l'Espace Meilbourg et **FIXE** le prix de cession du terrain à 650 000 € HT

- Concernant le projet de Pôle Agroalimentaire Transfrontalier Nord Lorrain, **MAINTIENT** la décision de l'entrée au capital de la S.C.I.C de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 57 200 € et l'entrée en compte courant d'associés de la S.C.I.C de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 114 921 € et **APPROUVE** les projets de statuts modifiés de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif
- S'agissant de la commande publique, **APPROUVE** le projet de convention avec l'Association « Entreprise Lorraine d'Insertion et de Prestations Spécialisées » (ELIPS) pour l'intégration des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics de la Communauté d'Agglomération et des Communes membres
- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement par l'Association du Lycée Technique et Professionnel Privé St Vincent de Paul d'un prêt à contracter auprès de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe en vue de la construction du Campus Etudiant sur la ZAC Espace Cormontaigne
- **SOUTIENT** la poursuite des travaux expérimentaux de l'Equipe de Recherche localisée à Thionville et **ACCORDE** à l'IUT de Thionville –Yutz une participation financière de 40 000 € par an sur une période de trois ans à compter de 2020
- Concernant l'habitat social, **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement :
 - par la Société ICF Nord Est d'un Prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations destiné à financer l'acquisition-amélioration de 24 logements, chemin des bains à Thionville
 - par la Société BATIGERE d'un Prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations destiné à financer la réhabilitation de 220 logements, quartier Médoc à Thionville
- **APPROUVE** le bilan annuel 2019 de réalisation du Programme Local de l'Habitat
- S'agissant de la copropriété dégradée située 37 rue de la Meulerie à Terville, **AUTORISE** Monsieur le Président à **SAISIR** le juge en vue de la désignation d'un administrateur provisoire
- Concernant le Contrat de Ville 2015-2020, **APPROUVE** :
 - l'avenant relatif à la signature du protocole d'engagements renforcés et réciproques avec les partenaires
 - le plan de prévention et de lutte contre les discriminations
- **PREND ACTE** du rapport de mandat du Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain pour la période 2014-2020
- S'agissant des Ressources Humaines :
 - **DECIDE** la modification du tableau des effectifs
 - **DECIDE** des montants de participation de la Communauté d'Agglomération aux garanties de protection sociale complémentaire du personnel communautaire
 - **APPROUVE** la mise en œuvre d'une expérimentation du télétravail au sein de la Communauté d'Agglomération à compter du 1er janvier 2020

La séance est levée à 20h05.